

MAIRIE  
DE  
VILLELONGUE DELS MONTS - 66740-

téléphone : 04.68.89.61.76

télécopie : 04.68.89.68.57

e-mail : mairie@villelongue-dels-monts.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 JUILLET 2019



Date convocation : 09 juillet 2019

Heure : 20H00

Convocation transmise le : 09 juillet 2019

**PRESENTS** : NIFOSI C, BARRE D, CARBOU D, VILA S, CLEMENT A-L, CABANAT J, SERVAT J-M, CARRERE R, BARDE L.

**ABSENTS ESCUSES** : VAZQUEZ J, VAZQUEZ J-R, PERIS J-V, BES E.

**ABSENT** : MANDINE Romain

Procuration de vote est donnée par :

- VAZQUEZ Julie à NIFOSI Christian

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.  
Mme CLEMENT Anne-Lyse a été nommée secrétaire de séance.

**0- COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION**

Pas d'observation ni remarques – ADOPTÉ à l'unanimité

**I – INTERCOMMUNALITE : CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES « Fourniture et maintenance informatique »**

Le Maire présente au conseil la proposition de convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris et les Communes d'Elne, Montesquieu des Albères, Ortaffa, Saint Genis des Fontaines. Ce groupement de commune a pour objectif de simplifier les démarches administratives pour les communes et de bénéficier de réductions sur les prix, il est proposé au Conseil Municipal de former un groupement de commandes dans le domaine de l'informatique.

Le Conseil Municipal désigne :

M. NIFOSI Christian en tant que membre titulaire,

Mme CARBOU Dany en tant que membre suppléant

en vue de siéger à la commission d'appel d'offres constituée dans le cadre de ce groupement de commande.

Accord du Conseil pour signer cette convention

➤ délibération

**II- INTERCOMMUNALITE : CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES « renouvellement fournisseurs accès internet et télécom »**

Le Maire présente au conseil la proposition de convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris et les Communes de Cerbère, Elne, Ortaffa, Sorède. Ce groupement de commune a pour objectif de simplifier les démarches administratives pour les communes et de bénéficier de réductions sur les prix, il est proposé au Conseil Municipal de former un groupement de commandes pour le renouvellement des fournisseurs d'accès internet et télécom..

Le Conseil Municipal désigne :

M. NIFOSI Christian en tant que membre titulaire,

Mme CARBOU Dany en tant que membre suppléant

en vue de siéger à la commission d'appel d'offres constituée dans le cadre de ce groupement de commande.

Accord du Conseil pour signer cette convention

➤ délibération

### **III – INTERCOMMUNALITE : RENOUELEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – AVIS SUR LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE.**

Le Maire expose que les communes et leur intercommunalité doivent procéder **au plus tard le 31 août** de l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils municipaux à la détermination du nombre ainsi qu'à la répartition des sièges du Conseil communautaire

Avis favorable du Conseil

➤ délibération

### **IV – MODERNISATION DU RECOUVREMENT DES PRODUITS-PAYFIP**

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux.

Avis favorable du conseil pour signer la convention et la mise en place

➤ délibération

### **V – CREATION REGIE RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Maire rappelle à l'assemblée le marché de fournitures de repas signé avec le Lycée Alfred Sauvy. Il s'avère nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement de ces repas.

Accord du Conseil

➤ délibération

### **VI – CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE DE REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE VILLELONGUE DELS MONTS**

Le Maire rappelle à l'assemblée le marché de fournitures de repas signé avec le Lycée Alfred Sauvy. Il présente à l'assemblée la convention de fourniture de repas proposée par le Lycée Alfred Sauvy

Avis favorable du conseil pour signer la convention

➤ délibération

### **VII – PERSONNEL COMMUNAL / RENOUELEMENT D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE TEMPS NON COMPLET**

Concerne un poste d'agent contractuel, service des écoles et restaurant scolaire- Temps hebdomadaire : 30/35<sup>ème</sup> – Durée : du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020.

Accord du Conseil

➤ délibération

### **VIII – TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la fixation des tarifs de ces services

- Prix du repas maternelle et primaire : 3,90 €

➤ délibération

### **IX – APPROBATION DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de ce service applicable aux usagers des écoles de la commune de VILLELONGUE DELS MONTS à compter du 1er septembre 2019

Accord du Conseil.

➤ délibération

### **X – INTERCOMMUNALITE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À COMPTER DU 01/01/2020**

Nouveaux statuts de la Communauté de communes devra exercer au moins, 7 compétences obligatoires et 3 compétences optionnelles.

Accord du Conseil

➤ délibération

## **XI – QUESTIONS DIVERSES**

- Consorts NAVARRO : Le Maire présente à l'assemblée le courrier reçu du Consorts NAVARRO sollicitant le classement d'une parcelle agricole en terrain à lotir : refus catégorique
- Avenue des Albères : Vitesse excessive sur l'avenue des Albères. Proposition d'aménagement de ralentisseurs par le service des routes du département. Il est regrettable d'avoir à re-intervenir sur des travaux neufs. Projet à étudier
- Voirie : devis de l'entreprise NEOVIA pour la mise en œuvre d'enrobé. Accord de principe
- Emprunt : Le Crédit Agricole propose des prêts à un taux attractif. Accord de principe pour solliciter une proposition de prêt pour financer les travaux à venir
- Site internet : Proposition de prix du gestionnaire du site internet de la commune « Hybride Conseil » pour une refonte de ce site devenu. Madame CLEMENT propose de se charger de contacter d'autres fournisseurs afin de mettre en concurrence le devis proposé par Hybride Conseil.
- Tennis : Le Club de tennis demande si possibilité d'ériger un mur au fond des courts de tennis côté nouveau lotissement. Ce mur servirait pour les entraînements. Ils sollicitent également un complément de subvention pour faire face à un surcoût d'assurance. Accord de principe
- Cami del Mas Barretina : Parcelle cadastrée AI 325 appartenant au Consorts BOSCH incluse dans la voirie du Cami del Mas Barretina à régulariser par l'achat à l'€uro symbolique par acte en la forme administrative.
- Bureau de Poste : Le Maire informe l'assemblée de la visite des responsables de La Poste proposant de nouveaux horaires pour la Poste de Villelongue, à savoir, ouverture les après midis et fermeture le samedi. Refus unanime
- Plaça de la República : Travaux d'aménagement à étudier
- Carrer Curt : problème de collecte des ordures ménagères. Prendre contact avec la Communauté de Communes si possibilité de faire intervenir un petit camion

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h20  
Et ont signé les membres présents.

**Le MAIRE,**

**Christian NIFOSI**